

COPIE des mails reçus le 5/01/2018 de Monsieur FABIEN ROBERT en réponse au courrier transmis le 22 décembre relatif à la circulation et la propreté de la rue Mazarin et des rues adjacentes.

De : ROBERT Fabien [mailto:fa.robert@mairie-bordeaux.fr]

Envoyé : vendredi 5 janvier 2018 14:34

À : Benoit Deffieux

Cc :

Objet : RE: Envoi d'un message : Circulation rue MAZARIN

Bonjour Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier concernant la rue Mazarin, un sujet déjà abordé en réunion avec le bureau de l'association.

Je vous confirme que la rue Mazarin sera traitée en zone 30, le moment venu. En effet, si je comprends votre envie d'accélérer (envie que je partage parfois), je me dois de respecter les temps d'étude, de budgétisation et de réalisation. Je vous rappelle par ailleurs qu'une moitié (environ) du quartier est déjà en zone 30, une chance pour nous !

Chacun veut voir sa/une rue traiter en priorité ces temps-ci, une logique intenable, surtout si l'on prend en compte les 8 quartiers de Bx, tous concernés. Par ailleurs, on ne réalise jamais une seule rue aussi longue mais une zone complète (plusieurs rues) dans un souci de cohérence (et donc de sécurité) pour l'automobiliste et les usagers. C'est ainsi que le secteur Villedieu/Tanesse est passé en zone 30, sous mon impulsion à l'époque il y a déjà plusieurs années.

L'engagement sera donc tenu, mais à un rythme réaliste et conforme à l'engagement du Maire de mettre TOUT Bx en zone 30. Je vous demande donc de la patience.

Concernant la propreté, les trottoirs et les poubelles non rentrées dans cette rue que j'emprunte régulièrement je demande aux services municipaux un plan d'actions et de verbalisations si besoin pour améliorer la situation.

Bien à vous,

Fabien Robert

De : ROBERT Fabien [mailto:fa.robert@mairie-bordeaux.fr]

Envoyé : vendredi 5 janvier 2018 17:38

À : Benoit Deffieux

Cc :

Objet : RE: Envoi d'un message : Circulation rue MAZARIN

En complément de ma première réponse, je souhaite vous donner plus d'informations sur les zone 30.

Depuis 2003 : mise en place de double-sens cyclables en aménageant l'hyper-centre en secteur à circulation apaisée (aires piétonnes, zones 30 et de rencontre). Objectif : faciliter la circulation des cyclistes.

2009-2014 : zones apaisées progressivement étendues à l'intra-cours, ainsi que sur quelques secteurs au-delà, soit priorités (cas du secteur Treuils/Séguir), soit en fonction des opportunités (révision du plan de circulation, réaménagements.).

Compte-tenu des bénéfices apportés par ces zones apaisées, et des demandes croissantes des riverains de pacifier la circulation dans leur quartier, le Maire a pris l'engagement de généraliser d'ici la fin du mandat (2020) les zones apaisées à tout l'intra-boulevards.

La plupart des rues ayant uniquement une vocation de desserte locale (habitations, équipements, commerces), l'objectif est de les apaiser via l'aménagement du quartier en zone à circulation apaisée (généralement zone 30) afin d'y modérer les vitesses et d'améliorer la cohabitation avec les piétons/vélos.

Demain, circulation à 50 km/h réservée aux axes structurants.

Objectifs

- Limiter la place de la voiture à l'intérieur des boulevards, concomitamment à l'extension du stationnement réglementé
- Encourager le report modal vers d'autres modes de déplacement plus durables, notamment les transports en commun
- Réduire l'insécurité routière
 - . En rendant le conducteur plus attentif à son environnement, grâce à une vitesse plus adaptée et une signalisation minimale
 - . En réduisant le nombre et la gravité des accidents
- Favoriser la pratique et l'augmentation de la part modale du vélo (objectif Métropole : 15% en 2020)
 - . Par une meilleure cohabitation avec des véhicules motorisés plus lents
 - . Par la réduction des distances à parcourir (double sens cyclables)
- Favoriser la pratique et l'augmentation de la part modale de la marche à pied (objectif Métropole : 25% en 2020)
 - . En facilitant la traversée des rues
 - . En désencombrant les trottoirs d'une partie de la signalisation, de la présence des cyclistes, et du stationnement sauvage
- Poursuite de la logique d'aménagement des zones apaisées, nécessaire pour crédibiliser le changement de statut des voies et engendrer une réelle modification des comportements

- Déploiement progressif en 4 ans des zones apaisées par grands blocs du Sud vers le Nord puis la rive droite, permettant d'apaiser en une fois de grands secteurs cohérents

Dans le quartier :

- . Rues aujourd'hui traitées en voies apaisées (zones 30 ou de rencontre) : 34 (quartier Cabié, quartier Treuils/Ségur, rues Grateloup/Caverne, rue Villedieu)
- . En 2018, tout l'Est du quartier sera aménagé en zones apaisées (à l'exception des axes structurants) jusqu'au cours de la Somme
- . En 2018/19, tout l'Ouest du quartier sera aménagé en zones apaisées (à l'exception des axes structurants).

Bien à vous,

Fabien Robert

Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de ses destinataires.

Il ne constitue pas un document officiel. En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, seuls le Maire et les adjoints au Maire, secrétaire général et secrétaires généraux adjoints ayant reçu une délégation de signature, ont compétence pour engager la Ville de Bordeaux chacun dans les domaines qui les concernent. Toute utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. Tout message électronique est susceptible d'altération. La Ville de Bordeaux décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé, falsifié

-----Message d'origine-----

De : Benoit Deffieux [mailto:benoit.deffieux@gmail.com]

Envoyé : vendredi 22 décembre 2017 17:42

À : ROBERT Fabien

Objet : Envoi d'un message : Circulation rue MAZARIN

Votre message est prêt à être envoyé avec les fichiers ou liens joints suivants :

Circulation rue MAZARIN